



Compte-rendu du conseil municipal du 14 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente septembre 2024 à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Amalia Duriez, Maire.

Présents : M. Eugène Wittek, M. Joël Dugas, Mme Christelle Seigneur, M. Didier Revenault, Mme Valérie Benoit, Adjoints au maire.

M. Pascal Chabert, M. Philippe Journeau, M. Jean-Marc Morlon, M. Vincent Pollet, Mme Patricia Magnetti, M. Jean-François Gomez, M. Edward Cendlak, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme Anne-Marie Grandjean donne pouvoir à Mme Amalia Duriez, Mme Valérie Pardessus donne pouvoir à M. Eugène Wittek, Mme Chantal Imsand donne pouvoir à M. Joël Dugas.

Absents excusés : Mme Corinne Cadelec-Layen, Mme Irène Luesma, M. Julien Bertin, M. Justin De Bailliencourt, Mme Rachida Ferhat, Mme Céline Bouteloup, M. Thierry Maine

Mme le Maire ouvre la séance du conseil municipal à **19h05**

Mme le Maire constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil municipal, madame Valérie Benoit a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

Les conseillers municipaux procèdent à l'émergence de la feuille de présence.

Conformément à l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales, Mme le Maire demande aux conseillers s'il y a des remarques sur le procès-verbal du conseil municipal du 30 septembre 2024 : **pas de remarque.**

Mme le Maire précise qu'il n'y a pas de tableau de décisions lors de cette séance, aucune décision n'ayant été prise entre les deux conseils municipaux. Le registre des décisions est à la disposition des conseillers.

Mme le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

Cession par la commune de la parcelle cadastrée AI n°146

Pour rappel, la commune a signé la promesse de vente de la parcelle cadastrée AI n°146 route de Jarcy – Les Carrières, le 9 juillet 2018, avec la société Antin Résidences société anonyme

d'habitations à loyer modéré. L'ensemble des conditions suspensives à la promesse de vente ayant été levé, il convient de procéder à la vente de cette parcelle.

Il est prévu sur ce terrain un programme de construction comprenant 6 bâtiments collectifs élevés en R+2 + attique sur sous-sols, comprenant :

- 100 logements collectifs : 50 logements locatifs sociaux, 25 logements locatifs intermédiaires (LLI) et 25 logements en accession sociale à la propriété,
- un local d'activité et une salle polyvalente,
- 178 emplacements de stationnement (en sous-sol et aériens)

La vente de cette parcelle se fera au prix de trois millions trois cent vingt-six mille euros hors taxes (3 326 000,00€ HT).

Il est important de rappeler que ce programme permet à la commune de répondre en partie à ses besoins en matière de logements sociaux.

Il est à rappeler également que la commune a consenti à une baisse du prix de vente de 300000 € (Délibération n°2023/6/58 en date du 11 décembre 2023).

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver la cession de la parcelle AI 146 de 32 861m² ; lieudit Les Carrières ; au profit de la société Antin Résidences Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré, pour un montant de trois millions trois cent vingt-six mille euros hors taxes (3 326 000,00 € HT), d'autoriser Madame le maire, ou son représentant, à signer tout acte afférent à cette cession, ainsi que les documents administratifs nécessaires ; de préciser que s'il en existe, les frais de rédaction et de publication des actes seront à la charge de l'acquéreur, de dire que ces recettes sont inscrites au budget de l'exercice 2024.

Approuvé à l'unanimité